



Notre avocat est-il "feignant"? Doit-on en changer?

Par ceroxon

Bonjour,

Je sais que le titre a un côté insultant pour la profession et je m'en excuse mais j'ai besoin qu'on me rassure ou qu'on me conseille.

Ma grand-mère est actuellement attaqué en justice pour, selon l'accusation, avoir profité de l'état d'afaiblissement psychologique de son conjoint (avec lequel elle vit depuis 40 ans sans être pacsé ni marié) pour lui soutirer de grosses sommes d'argent.

Bien entendu nous rejetons ces accusations.

Ma mère, qui a travaillé à la banque et dans un monde de paperasseries administratives mais qui n'a pas fait d'études de droit s'occupe d'établir le dossier, faire les comptes, les recherches etc.... pour ma grand mère auprès de son avocat.

Et elle en arrive à la conclusion que notre avocat est un "feignant". Elle le soupçonne même carrément de vouloir perdre le procès pour qu'on soit obligé d'aller en cassation et déboursier plus d'argent.

Voilà les point litigieux et je voudrais votre opinion neutre externe.

1°) L'avocat a écrit dans les conclusions, qui ont été rendues, une belle lettre qui met l'accent sur la relation de ma grand mère avec son conjoint.

Mais en dehors de ça il n'a rien fait au niveau des comptes. La contrepartie réclame de l'argent, environ 239 000 euros, en fournissant tout un tas de "justifications" fallacieuses.

Dans ses conclusion, l'avocat ne les contestent pas. Il n'avance aucun argument chiffré.

Ma mère a fait les comptes pendant 3 mois pour chaque dépenses et rejeter les arguments de la contrepartie mais l'avocat n'a pas pris ces comptes en considération dans ces conclusions.

L'avocat a carrément admis qu'il s'était penché sur les conclusions qu'il devait rendre la veille du dernier jour, ce qui n'a rien de rassurant.

La contrepartie a fourni un faux témoignage émis par la femme de ménage. Ma mère a fait des recherches sur internet e ton lui dit que dans ce cas, il faut porter plainte immédiatement pour faux témoignage AVANT de rendre les conclusions. Sinon elles seront tenues comme valide et le procès manifestement perdu.

Le dépôt de plainte n'a toujours pas été fait.

En lisant les conclusions de l'avocat ma mère estime que des tas de choses sont fausses, en doublons ou manquantes.

Ce qui soulève plusieurs questions.

1°) Les conclusions ont été rendues il y'a 2 mois. Peut on les modifier? Peut on rajouter ce qui est "manquant"?

2°) Ma mère n'est pas avocate même si elle a fait un énorme boulot sur ce dossier. Quels sont vos avis à priori? Est-ce que ça vous semble normal que le dépôt de plainte n'est pas été fait avant de rendre les conclusions et que aucune justifications comptables n'ai été jointe? Devrait-on changer d'avocat même si ça me semble trop tard?

3°) Si jamais on va en cassation avec un autre avocat est-ce que cela aura des chances d'aboutir ou en général une cour de cassation ne va pas à l'encontre d'un premier verdict?

Vos opinions personnelles s'il vous plaît donc.

Par Nihilscio

Bonjour,

Bien entendu nous rejetons ces accusations.

C'est surtout à votre grand-mère de les rejeter. Vous n'êtes pas partie dans cette affaire.

L'avocat a carrément admis qu'il s'était penché sur les conclusions qu'il devait rendre la veille du dernier jour, ce qui n'a rien de rassurant.

Ce n'est pas sérieux. Il y a de quoi envisager un changement d'avocat.

il faut porter plainte immédiatement pour faux témoignage AVANT de rendre les conclusions.

Porter plainte pas forcément. Pour porter plainte contre quelqu'un il faut avoir des éléments sérieux étayant l'accusation sinon on s'expose en retour à une plainte pour dénonciation calomnieuse. Il faut surtout démontrer que le témoignage n'est pas probant sans nécessairement accabler le témoin. Il n'y a pas de règle générale, il n'y a que des cas d'espèce. Il appartient à l'avocat de conseiller quoi faire.

Dans quelle procédure votre grand-mère est-elle impliquée ? Civile ou pénale ?

Pourquoi parlez-vous de cassation ? Où en est la procédure ? En première instance ou en appel ?

3°) Si jamais on va en cassation avec un autre avocat est-ce que cela aura des chances d'aboutir ou en général une cour de cassation ne va pas à l'encontre d'un premier verdict?

Les cours d'appel confirment plus souvent qu'elle ne réforment et la cour de cassation rejette plus souvent qu'elle ne casse. Mais ce n'est pas jeu de hasard. Un avocat ayant travaillé sérieusement sur un dossier est à même d'apprécier les chances de succès de son client.

La contrepartie réclame de l'argent, environ 239 000 euros, en fournissant tout un tas de "justifications" fallacieuses.

Ce n'est pas la contrepartie, c'est la partie adverse. Le juge ne présume rien. Les justifications apportées par la partie adverse ne sont pas a priori fallacieuses de même que la femme de ménage n'est pas a priori de mauvaise foi.

Dans l'idéal votre grand-mère démontre à partir des pièces apportées, les siennes comme celles de la partie adverse, que les accusations sont fausses et elle parvient à expliquer où sont passés les 239 000 ? qu'on l'accuse d'avoir extorqués à son compagnon. Sinon elle se contente de faire ressortir la fragilité de l'accusation. De toute façon la charge de la preuve incombe au demandeur (action civile) ou à l'accusation (action pénale).

Par ceroxon

Alors pour répondre.

1°) C'est une procédure civile. Il y'a eu un dépôt de plainte ua pénal mais il a été classé sans suite. C'était il y'a un an et depuis nous attendons toujours d'obtenir el document mais ça n'avance pas car ils semblent être lent à se mettre à jour dans leurs documents.

2°) Le problème c'est que l'avocat a envoyé une lettre qui insistait sur l'aspect relationnel mais il n'a absolument pas envoyé de chiffre financier qui contrebalançait ceux de la partie adverse. Cet aspect là est ignoré dans ses conclusions bien que ma mère aie travaillé des mois pour justifier ces sommes.

C'est essentiellement ce manquement qui nous inquiète. A juste titre?

3°) Le témoignage de la femme de ménage en contient pas simplement des exagérations mais aussi des déclarations mensongères. Entre autre que ma mère aurait dit "prends tout ce que tu peux à ton conjoint" et que ma grand mère aurait dit "je prendrais tout et je ne laisserai rien à son fils".

Ce qu'elles n'ont jamais dit.

4°) Un dernier aspect c'est que lorsque nous avons vu l'avocat la dernière fois, il a passé les 3/4 de l'entretien à faire des photocopies et à nous les remettre. Ma mère argumente qu'il pouvait nous les envoyer par mail. Cela l'inquiète sur le temps et le professionnalisme qu'il accorde à ce dossier.

Par Nihilscio

Vous êtes les mieux placées pour juger si l'avocat s'occupe sérieusement de votre affaire. S'il ne s'en occupe pas sérieusement, il vaudrait mieux en prendre un autre.

Les accusations de la femme de ménage contre votre grand-mère et votre mère sont graves mais je n'ai aucune opinion

sur l'intérêt à porter plainte.